

Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2018

Le président de l'assemblée ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1. Nomination de deux scrutateurs

Sont nommés scrutateurs MM Benjamin Chavanne et Eric Ankli, ils sont d'ores et déjà remerciés.

Le président donne connaissance de l'ordre du jour et aucune modification n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 juillet 2018

Aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal est donc accepté à l'unanimité et remerciements à son auteur.

3. Budget 2019

- **Prendre connaissance et accepter le budget de fonctionnement 2019 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives**

La parole est donnée à Mme Isabelle Quiquerez qui commente le budget 2019.

Autorités, administration générale

Les frais liés au personnel administratif sont en augmentation notamment suite à l'entrée en vigueur des modifications de la Loi sur la Caisse de pensions et du Règlement de prévoyance. Les frais de maintenance et de développement informatique sont en hausse notamment suite à l'introduction du nouveau plan comptable MCH2.

Travaux publics, plan de zone

Concernant le personnel d'exploitation, nous avons diminué le montant étant donné que nous pouvons bénéficier gracieusement de personnel par le biais de l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ).

Le poste matière première et matière auxiliaire a été revu à la baisse. La rubrique « signalisation » est en hausse, des miroirs et panneaux seront installés. Concernant l'entretien des chemins « dessertes forestières » un montant de Fr. 6'200.- a été budgétisé et les propriétaires fonciers participeront à hauteur de Fr. 4'120.-.

Pour la rénovation des fontaines le montant de Fr 1'500.- est prévu. Suite au passage de l'éclairage public au LED, nous avons réduit la consommation d'énergie ainsi que le matériel d'éclairage.

Aff. Juridiques, police, militaire

Concernant l'abri PC, divers travaux à l'entrée sont prévus.

Instruction, formation, bâtiment scolaire

Les frais d'écolage ainsi que le coût des transports scolaires sont stables par contre le traitement des enseignants augmente. Nous constatons une diminution de l'écolage pour l'école secondaire étant donné que nous avons moins d'élèves. Il est prévu de changer les plateaux des 40 tables de la halle. Le salaire du concierge du bâtiment scolaire a été réévalué selon l'échelle de traitement de la RCJU.

Aide sociale et santé publique

Une rubrique « commune en santé » a été ajoutée. Le versement au canton pour l'action sociale est en augmentation. La part de la commune à la contribution AVS, AI, APG et CM ainsi que la part au marché du travail sont en diminution.

Economie publique

La participation de la commune aux transports publics est stable.

Finances

Les intérêts des crédits de construction sont répartis avec les services des eaux usées et des eaux claires. Les intérêts des dettes consolidées sont revus à la baisse, un prêt arrivait à échéance et a été négocié à de meilleures conditions.

Impositions

La prévision des impôts ordinaires est basée sur les montants encaissés en 2017 et 2018, les encaissements sont stables, pas d'augmentation. Nous constatons à nouveau une diminution du fonds de compensation financière de Fr.5'401.-. Notre indice de ressources est passé de 63.25 à 63.37. Suite à de nouvelles constructions nous avons prévu d'encaisser un peu plus d'impôts fonciers. Le partage d'impôts avec d'autres communes ainsi que les impôts sur gains en capitaux sont en baisse.

Services communaux

Enlèvement des ordures ménagères

La taxe pour les agriculteurs passe de Fr. 200.- à Fr. 300.-. Une taxe spéciale de Fr. 100.- est prévue pour l'accès à la benne plastique pour les entreprises concernées. Il est prévu de goudronner la place des bennes ainsi que la place où seront posés les containers semi-enterrés. Une caméra de surveillance sera installée.

Inhumations

Il est prévu de remplacer la barrière à l'intérieur du cimetière, le long du canal côté Nord. Ce service ne s'autofinance pas, nous constatons un excédent de charges de Fr. 14'200.-.

Service du feu

Ce service ne s'autofinance pas, nous constatons une charge de Fr.4'880.-.

Canalisation, épuration

Il n'y a pas de changement de tarif pour 2019. Il est prévu d'alimenter le fonds de Fr. 58'100.-, à préciser que cet argent sera utilisé pour le renouvellement des infrastructures communales, projet voté en assemblée le 26 avril 2016.

Service des eaux

Il n'y a pas de changement de tarif pour 2019. Le remplacement de compteurs et d'hydrants sont prévus. Le fonds sera alimenté de Fr. 40'610.-et ce montant sera également utilisé pour le renouvellement des infrastructures.

Forêt

La forêt prévoit un déficit de Fr. 4'450.-.

Le budget boucle avec un déficit de Fr. 64'779.- pour un total de charges de Fr. 1'582'097.-. Ce dernier a été accepté par le Conseil communal le 22 novembre 2018.

M. Serge Chapuis demande quelles sont les entreprises concernées par la taxe spéciale. M. Eric Vanden Sande lui explique que cette taxe concerne les entreprises qui bénéficient de la benne plastique.

En lisant le procès-verbal de la dernière assemblée, M. Serge Chapuis a remarqué que le compte déchets était bénéficiaire et il se demande pourquoi il y a donc autant d'augmentations de charges au budget. M. Eric Vanden Sande lui répond que des investissements sont prévus pour des containers semi-enterrés. De plus, la place des bennes sera recouverte de macadam et une caméra de surveillance sera installée. En effet, certains déchets rapportent de l'argent à la commune mais ce qui n'est pas le cas de la benne plastique.

M. Fernand Quiquerez constate qu'en 2018, il était prévu Fr. 35'000.- de charges contre Fr. 56'000.- en 2019. Ce n'est pas l'augmentation de la taxe des agriculteurs et la taxe spéciale qui va financer cette différence. Mme Isabelle Quiquerez explique que le compte déchets doit s'équilibrer et nous prélèverons sur le fond déchets pour financer la caméra de surveillance et la réfection de la place des bennes pour un montant de Fr. 18'950.-.

M. Gilbert Chavanne demande pourquoi le compte inhumation a autant de charges (Fr. 16'400.-). Mme Isabelle Quiquerez informe que la barrière du cimetière devra être refaite et nous avons un premier devis qui se monte à Fr. 12'000.-.

Mme Séverine Nappez-Laville demande qui a pris la décision d'installer ces containers semi-enterrés et où seront-ils posés. M. Eric Vanden Sande explique qu'il s'agit d'une décision du Conseil communal sur proposition du SidP vu l'augmentation

des taxes prévues. Ces trois containers seront placés en face de la place des bennes. Mme Séverine Nappez-Laville demande si le Conseil communal a pensé à mettre en place un système pour les personnes à mobilité réduite. Il lui est répondu par la négative en tous les cas pour le moment.

M. Jérôme Coeudevez demande pourquoi les trois containers seront à la même place alors que le projet initial prévoyait deux emplacements et comment cela se passe pour le ramassage, il a peur des odeurs. M. Eric Vanden Sande informe qu'il y aura un ramassage par semaine comme actuellement et qu'il s'est renseigné dans d'autres communes qui en possèdent déjà et cela ne pose aucun problème. M. Patrick Quiquerez précise que ces containers sont enterrés et qu'on en trouve déjà au Valais en plein milieu des stations et qu'il n'y a aucune nuisance.

Au terme des discussions, ce point est accepté par 19 oui et 1 abstention.

4. Discuter et voter la dissolution du Syndicat de commune « Cercle scolaire de Haute-Ajoie » par l'abrogation de ses statuts approuvés par le Gouvernement le 13 octobre 2009

La parole est donnée à M. Thomas Vuillaume. Il explique que ces changements interviennent suite à la fusion de Rocourt.

M. Gilbert Chavanne demande si avec ce nouveau règlement il y a une incidence financière. Il s'agit uniquement de modifications administratives et représentatives.

Ce point est accepté par 19 oui et 1 abstention.

5. Sous réserve de l'acceptation du point 4 ci-dessus, discuter et voter les nouveaux statuts de l'entente scolaire intercommunale entre les communes de Fahy, Grandfontaine et Haute-Ajoie dénommée « Cercle scolaire de Haute-Ajoie »

La parole est donnée à M. Thomas Vuillaume. Il explique qu'avec ces nouveaux statuts les assemblées communales remplaceront dorénavant l'assemblée des délégués laquelle a été dissoute cette année. Au niveau de la représentation des communes, il y a 2 personnes pour Grandfontaine, 2 pour Fahy et 3 pour Haute-Ajoie. Le conseiller communal en charge des écoles est automatiquement membre de la commission d'école. Les membres de la commission d'école sont nommés pour la législature et rééligible une seule fois.

Mme Jessica Chaignat demande comment sont nommés les représentants de la commission d'école. Il lui est répondu que pour Grandfontaine, il y a le conseiller communal et la deuxième personne peut se proposer et est nommée par le Conseil communal.

Ce point est accepté par 19 oui et 1 abstention.

6. Règlement concernant les inhumations et le cimetière

La parole est une nouvelle fois donnée à M. Thomas Vuillaume. La commune soumet ce règlement car elle n'en possède pas et il a été remarqué que des tombes avaient tantôt 70 ans et qu'il faudra penser à les niveler pour faire de la place. Avec ce nouveau règlement, la durée d'inhumation est fixée à 30 ans mais il est évident que les tombes ne seront pas nivelées au terme de ce délai si ce n'est pas nécessaire.

M. Jérôme Coeudevez demande combien de tombes vont être enlevées. Il s'agit d'une partie du côté Sud-Ouest dans un premier temps. Il est prévu également de faire des petites tombes et par la suite un Columbarium, mais ce dernier point est encore en discussion au niveau du Conseil communal. Il reste actuellement 4 places donc il est prévu de niveler assez vite mais les personnes concernées seront avertis et une publication sera faite via le journal officiel.

Ce point est accepté par 19 oui et 1 abstention.

7. Règlement concernant le service régional de défense contre l'incendie et de secours de Haute-Ajoie (SIS HA)

La parole est donnée à M. Eric Vanden Sande. Les modifications sont intervenues suite à la fusion de Rocourt et le service des communes nous a transmis un règlement-type. La commission du SIS comprend deux membres de chaque conseil communal.

M. Gilbert Chavanne demande s'il y a des répercussions financières. Il lui est répondu que les calculs de répartition restent inchangés.

Ce point est accepté par 19 oui et 1 abstention.

8. Divers

M. Eric Ankli prend la parole s'agissant des cloches de l'église. Il trouverait bien que ces dernières soient également sonnées lorsqu'il y a une naissance dans la commune. Il s'est approché du service des communes qui a approuvé sa démarche et l'a informé que si la commune était d'accord elle devait faire valider ce point à la prochaine assemblée. Le Conseil communal a pris note et en discutera.

Mme Marie-Jeanne Chavanne remercie la commune d'avoir mis en place la formation sur les premiers secours. Elle demande si la commune a pensé à se munir d'un défibrillateur. Mme le Maire lui répond que le Conseil communal n'a pas abordé ce point et relève qu'il y en a déjà un posé sur le bâtiment du SIS, mais le Conseil communal rediscutera de ce point.

M. Serge Chapuis demande si la commune ne voudrait pas installer une boîte à livres comme cela se fait de plus en plus dans d'autres communes. Le Conseil communal prend note de cette remarque et en discutera.

M. Gilbert Chavanne demande ce qu'il en est du panneau d'affichage à la croisée de Rocourt. M. Thomas Vuillaume répond que dans le cadre du remaniement de Rocourt Grandfontaine possède un bout de terrain et le panneau va pouvoir être posé là d'entente avec le canton. Deux devis sont en attente.

M. Serge Chapuis demande s'il faut une demande de petit permis de construire pour un couvert à terrasse. Il lui est répondu par l'affirmative.

Au terme des discussions, la parole est laissée à Mme le Maire. Elle informe que l'abri PC a été repeint par le FC Haute-Ajoie. Un crédit a été voté pour changer l'éclairage de l'école et de l'administration mais suite à des problèmes de nuisibles dans le toit de l'école, des sondages ont dû être effectués et le dossier mis en attente. La route de Fahy a été réfectionnée tout comme les portails du cimetière. Elle remercie EFEJ pour avoir effectué les entretiens extérieurs de la commune gratuitement. Pour la rénovation de la place de jeux, les demandes de subventions ont été envoyées et nous espérons pouvoir débiter les travaux ce printemps. S'agissant de l'assainissement des conduites souterraines, l'étape I va pouvoir débiter en 2019 tout comme la rénovation de la grande fontaine dès que les

conventions nécessaires auront été signées. Une commission du PAL a été formée et débutera ses travaux en 2019 également. Le projet d'éoliennes a été remis sur la table par le canton, une séance sera mise en place avec les communes également touchées. Mme Le Maire remercie particulièrement les conseillers pour leur disponibilité, la caissière et les secrétaires pour leur travail. Elle adresse tous ses vœux pour les fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2019.

Le président de l'assemblée remercie toutes les personnes présentes pour leur participation. Il salue également la presse et il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et une belle et heureuse année 2019.

La séance est levée il est 21h10 et 20 personnes étaient présentes.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Daniel Quiquerez

Emilie Quiquerez